



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHRISTOPHE D'ARTHABASKA

AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

Avis public est par la présente donné que les règlements suivants ont été adoptés par le conseil municipal de Saint-Christophe d'Arthabaska à la séance ordinaire du 4 mars 2024:

- Règlement 111-2024 concernant les animaux (uniformisé pour la SPA d'Arthabaska)
- Règlement 112-2024 modifiant le règlement numéro 084-2022 G-100 harmonisé sur le territoire de la MRC d'Arthabaska
- Règlement 113-2024 abrogeant le règlement numéro 099-2023 relatif aux chenils
- Règlement 114-2024 sur la tarification

Il peut être pris communication de ces règlements, pour consultation, sur le site Internet de la municipalité au www.saint-christophe-darthabaska.ca/sujets/reglements-municipaux.

DONNÉ À SAINT-CHRISTOPHE D'ARTHABASKA, CE 11^e JOUR DE MARS 2024.

Katherine Beaudoin, Avocate
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, résidant à Beaulac-Garthy, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant sur le site Internet de la municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 11 mars 2024.

Katherine Beaudoin, Avocate
Directrice générale et greffière-trésorière